



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Anact X Aract

LE RÉSEAU



OBJECTIF REPRISE

Des conseils et un accompagnement sur-mesure
pour la reprise durable de l'activité de votre TPE/PME

UN DISPOSITIF GRATUIT POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES

Chefs d'entreprise de moins de 250 salariés

Depuis le déconfinement, vous rencontrez des difficultés à :

- adapter l'organisation de l'activité ?
- structurer la prévention en intégrant le risque épidémique ?
- améliorer les relations de travail ?
- adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?

Pour sécuriser la reprise ou la poursuite de votre activité et favoriser le maintien du dialogue social, le ministère du Travail propose

Objectif Reprise : un dispositif qui vous permet de bénéficier gratuitement d'un appui et de conseils en matière d'organisation du travail, de prévention des risques et de relations sociales.



Le dispositif est piloté par la DIECCTE de La Réunion et mis en oeuvre par l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract Réunion), avec l'appui de consultants spécialisés dans les RH et le dialogue social.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1

15 minutes pour évaluer votre besoin !

Rendez-vous sur anact.fr/objectifreprise pour remplir un rapide questionnaire permettant d'évaluer votre situation.

2

Un accompagnement adapté à votre situation

A l'issue du questionnaire, **3 possibilités** :

J'évalue mon
besoin!



Appui Flash. Réalisé par l'Aract ou par un consultant, il est idéal pour les TPE (durée : entre 2 heures et 1 jour).



Accompagnements individuel (pour les besoins importants, 3 à 6 jours) ou **collectif** (privilégié pour les structures de moins de 11 salariés, sera l'occasion d'identifier collectivement des pistes de solution à expérimenter). Ils sont réalisés par l'Aract ou par un consultant.



• **Information-sensibilisation**

Les résultats du questionnaire vous permettent d'évaluer vos points forts et marges de progrès dans le cadre de la reprise ou de la continuité de l'activité, et d'accéder à des ressources en ligne.



• **Conseil-orientation**

Pour aller plus loin, vous pouvez solliciter un rendez-vous de conseil et d'orientation en vue de préciser la nature de vos besoins. Si nécessaire, vous serez ensuite orienté vers une solution sur-mesure.



• **Accompagnement**

Vous pouvez solliciter 2 types de solutions en fonction des besoins de votre entreprise :



LE RÉSEAU

L'Aract Réunion propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance. L'Aract Réunion est membre du réseau national Anact-Aract, qui se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, établissement public administratif fondé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail et de 16 associations régionales (Aract).

VOTRE RÉFÉRENT OBJECTIF REPRISE À LA RÉUNION



Thomas Jacquot
t.jacquot@anact.fr

Credits images : Shutterstock

L'Aract Réunion

14, rue Pierre-Aubert

97490 Sainte-Clotilde

02 62 41 52 32.

<https://reunion.aract.fr>

contact-aract-reunion@anact.fr



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.